

nationaux. J'ajouterai que c'est un lieu d'où on lance les initiatives internationales en vue du mieux-être du monde, telles l'assistance technique aux pays en voie de développement, les programmes destinés à supprimer la malaria et autres entreprises de ce genre.

Certains problèmes ont surgi aux Nations Unies. Nous les connaissons tous. Ses problèmes financiers ont été débattus dans tous les pays depuis nombre d'années. Il en a été question ici même. Une autre question presque aussi importante que cette dernière—car il semble qu'une solution pointe à l'horizon—est celle de l'augmentation du nombre de membres des Nations Unies. Je sais que les fondateurs des Nations Unies avaient envisagé un organisme universel qui compterait des membres de toutes les parties du monde ce qui, malheureusement, n'est pas encore le cas. Mais ils n'ont sûrement jamais imaginé que tant de petits pays en deviendraient membres. Certains comptent deux fois moins d'habitants que certaines circonscriptions du Canada et ne peuvent vivre économiquement parlant.

Je songe ici à l'admission de Malte, et plus récemment à celle des îles Maldives. Je m'empresse d'ajouter que je n'ai rien contre les habitants des îles Maldives ou de Malte, et je ne m'oppose pas à ce que ces pays soient représentés aux Nations Unies. Mais il va presque à l'encontre du bon sens malgré les avantages accordés aux grandes puissances au sein du Conseil de sécurité, au moins aux cinq grandes puissances du début, de soutenir qu'un règlement prévoyant la représentation selon la population puisse justifier, par un effort d'imagination inouïe, qu'un vote à l'Assemblée générale soit donné à l'Inde, à l'Union soviétique, aux États-Unis, ou même au Canada, et qu'un vote soit aussi accordé aux îles Maldives qui ont une population d'environ 45,000 personnes. Dans les circonstances, personne ne peut prétendre que la représentation est basée sur la population, les ressources ou un autre critère.

Je me rends bien compte des difficultés qu'il y aurait à essayer de changer cette méthode de voter aux termes de la constitution des Nations Unies. Néanmoins, si le nombre des membres doit augmenter à ce rythme, il faudra faire quelque chose tôt ou tard. Je suis convaincu que les fondateurs des Nations Unies n'ont jamais envisagé le morcellement de l'Afrique, par suite de la dissolution des empires coloniaux britannique et français. Incidemment, puis-je dire qu'il y aura peut-être un autre membre des Nations Unies dont la population sera encore plus petite que celle des Maldives.

Il faudrait élaborer un arrangement prévoyant au moins une population minimum

pour devenir membre des Nations Unies. Je sais que, dans ce domaine, c'est plus facile de parler que d'agir, mais je conseillerais au ministre et à ses délégués de proposer, lors des prochaines séances de l'Assemblée générale, au nom du Canada et avec l'appui de certains de nos amis avec qui nous travaillons aux Nations Unies, l'institution d'un comité qui examinerait les problèmes pratiques qui confrontent l'Organisation, tels que l'adhésion et les droits de vote. Le comité pourrait aussi étudier le problème financier, mais j'espère que ce dernier aura été résolu d'ici là.

A maintes reprises, j'ai entendu dire aux Nations Unies et ailleurs que ce n'était pas le moment propice ou opportun et qu'une occasion plus indiquée se présenterait demain, le surlendemain ou le jour suivant. Toutefois, ce serait excellent si, au moins, nous abordions le problème et si le Canada proposait, l'an prochain, l'établissement d'un comité chargé d'étudier le rôle que nous voudrions voir jouer par les Nations Unies à l'avenir, les objectifs futurs de l'Organisation et les meilleures méthodes et moyens de réaliser ces fins.

Ce serait une initiative particulièrement utile de la part du Canada. Nous ne pourrions pas compter trouver une solution au problème d'ici un an ou deux, mais quelqu'un doit prendre l'initiative de ce projet aux Nations Unies. Le Canada, grâce à l'excellente réputation qu'il s'est acquise au cours des années aux Nations Unies, devrait pouvoir aller de l'avant.

J'aimerais maintenant traiter de la Rhodésie. Cette question et celle du Vietnam ont pris la première place dans l'esprit du public ces derniers mois et ce sont peut-être celles qui sont le moins comprises par le gros des gens. A mon sens, par suite de sa politique à l'égard de la Rhodésie, le gouvernement a établi un précédent en ce qui concerne les affaires extérieures. C'est une nouvelle orientation dans notre politique étrangère, du moins sur le plan des principes. En fait, le gouvernement oblige le Canada à livrer une guerre économique contre un État qui existe de fait parce que a) nous n'aimons pas les méthodes adoptées par cet État pour obtenir son indépendance et b) nous n'aimons pas les politiques de son gouvernement de fait.

• (3.50 p.m.)

Monsieur le président, je répète qu'en effet, c'est ce qui se passe. Nous nous sommes engagés dans une guerre économique au moyen de sanctions imposées à un État de fait parce que nous n'aimons pas la méthode par laquelle il a acquis son indépendance, et